



Laon, le 8 juillet 2016

## Communiqué de presse

### Opération de sécurité routière à l'occasion des départs en vacances

le vendredi 8 juillet 2016 de 14 à 18 heures au peloton motorisé de gendarmerie de Gauchy  
en présence de Monsieur le Directeur de cabinet Cédric BONAMIGO à partir de 15h30

Le début de période estivale et les premiers départs en vacances sont traditionnellement marqués par une augmentation du trafic sur les routes. Le risque d'accident est ainsi accru. Afin de réduire au maximum l'accidentalité, tous les efforts doivent être maintenus. C'est pourquoi les forces de l'ordre sont mobilisées sur l'ensemble du département et en particulier ce vendredi 8 juillet lors d'opérations répressives mais également préventives grâce à l'action dite « alternative aux poursuites » organisée à Gauchy.

Particulièrement sensible sur le plan de l'accidentalité, l'été est une période de l'année nécessitant un renforcement des contrôles routiers. Le département de l'Aisne sera concerné par un important flux de vacanciers en transit sur l'autoroute A26 : jusqu'à 25 000 véhicules/jour, le flux moyen étant de 16 000 véhicules/jour.

Les vitesses excessives et/ou inadaptées, le non-respect des distances de sécurité, le non-respect des règles de priorité, les dépassements dangereux et l'hypovigilance sont les principaux facteurs d'accidents lors de ces migrations routières.

De plus, et bien que le nombre d'accidents soit à la baisse depuis 2012, le bilan des victimes reste préoccupant avec un nombre de personnes blessées et tuées en augmentation malgré un nombre de collisions mortelles stable et un nombre de collisions corporelles à la baisse. Face à cela, il est important que les efforts se poursuivent d'autant que Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, a donné pour objectif pour la sécurité routière : « **Atteindre moins de 2000 morts à l'horizon 2020** »

Rappel des statistiques des 5 premiers mois sur les 5 dernières années :

5 premiers mois	Accidents corporels	Accidents mortels	tués	blessés	hospitalisés
2012	98	14	14	112	47
2013	102	12	12	120	61
2014	82	10	10	113	62
2015	80	12	12	100	70
2016	75	12	14	106	66

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02

### Un volet répressif

C'est pourquoi, à l'occasion des départs en vacances, ce vendredi 8 juillet, une importante opération conjointe de sécurité routière est organisée par le groupement de gendarmerie et la direction départementale de la sécurité publique de l'Aisne.

Les gendarmes ont établi 40 postes de contrôles sur l'ensemble du département, mobilisant 95 personnels et des moyens matériels importants : voiture rapide d'intervention MÉGANE RS, radars ETM qui flashent en roulant, motos sérigraphiées et motos banalisées et des moyens de détection de l'alcool et de la drogue au volant. Les gendarmes mettent également en œuvre un tout nouveau moyen de contrôle, sous la forme d'une tablette tactile qui permet l'accès aux fichiers des personnes et des véhicules grâce à une connexion 3G. Cet outil, qui marque l'entrée dans le dispositif « Neogend », permet aussi de dresser des procès-verbaux et d'y intégrer des photos.

La police nationale effectue quant à elle des contrôles routiers et de vitesse sur le territoire des communes de Saint-Quentin et Gauchy, engageant 11 policiers qui se déplaceront successivement sur les différents points de contrôle, mettant en œuvre motos banalisées et sérigraphiées et du matériel de détection de l'alcool et de stupéfiants.

### Un volet préventif

Pour compléter cette opération, une action à but pédagogique est proposée aux usagers. Les auteurs d'infractions de moindre gravité se voient proposer, en alternative à la sanction encourue, un parcours de sensibilisation avec divers stands dédiés à la prévention routière. Un « village sécurité routière », réalisé en collaboration avec les services de la préfecture, du parquet de Laon, de la gendarmerie, de la police nationale, de la direction départementale des territoires (DDT) et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), est installé sur le site du peloton autoroutier de gendarmerie de Gauchy et de la barrière de péage de l'autoroute A 26.

Les infractions mentionnées dans le document joint entrent dans le cadre de l'alternative aux poursuites.

### Les ateliers proposés

1. **accueil des usagers et projection du court métrage « La route des autres »**, sensibilisation à l'impact des accidents corporels au quotidien en France et des facteurs comportementaux dans les accidents mortels ;
2. **exposition sur l'accidentalité dans l'Aisne** visant à sensibiliser par les chiffres et les images ;
3. **réactionmètre** : outil de sensibilisation qui a pour vocation de démontrer que notre comportement est souvent à l'origine de l'insécurité routière et peut être paramétré (état du conducteur, conditions atmosphériques ou vitesse du véhicule) ;
4. **simulateur et parcours alcoolémie** : ateliers pratiques d'animations de prévention des accidents dus à l'ivresse au volant ;
5. **simulateur deux-roues motorisés** visant à rappeler aux usagers les bonnes pratiques, les notions de partage de la route et la vulnérabilité des deux-roues motorisés ;
6. **atelier premiers secours** : animé par le SDIS de l'Aisne, il consiste en une présentation des gestes d'urgence.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02

**Vendredi 8 juillet 2016 : opération de sécurité routière à l'occasion des départs en vacances**

**Liste des infractions éligibles à l'alternative aux poursuites**

<b>FAUTES DE CONDUITES</b>	<b>Immo</b>	<b>Point(s)</b>
Dépassement de la vitesse inférieure à 20 km/h hors agglomération (vitesse retenue)		1
Vitesse excessive eu égard aux circonstances		
Usage d'un cyclomoteur permettant de dépasser les limites réglementaires de vitesse		
Conduite de véhicule sans respect d'indications résultant de la signalisation routière		
Changements de direction sans avertissement préalable		3
Dépassement de véhicule sans avertissement préalable du conducteur dépassé		3
Conduite d'un véhicule dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manoeuvrer aisément		
Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède		3
Inobservation, par conducteur de véhicule, de l'arrêt impose par un feu jaune fixe		
Circulation de jour d'une motocyclette sans feu de croisement allumé		
Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule		1

<b>EQUIPEMENT DU VEHICULE</b>	Immo	Nbre pts
Circulation d'un véhicule a moteur ou d'une remorque muni de pneumatique lisse	X	
Circulation d'un véhicule a moteur avec une plaque d'immatriculation illisible	X	
Circulation d'un véhicule a moteur avec une plaque d'immatriculation non conforme	X	

<b>RÈGLES ADMINISTRATIVES</b>		Nbre pts
Maintien en circulation de voiture particulière sans contrôle technique périodique	X	
Maintien en circulation d'une camionnette sans contrôle technique périodique	X	
Conduite de véhicule avec un permis probatoire sans signalisation réglementaire		
Conduite d'un véhicule a moteur sans respecter une restriction d'usage portée sur le permis de conduire		3